

Le NAUFRAGE de l'ERIKA et le TRAITEMENT de ses DECHETS

1999 : La SPCNE est sur le front de la Marée Noire dès le 14 décembre et déclarée comme " cellule de crise " avec l'UDPN 44. Nous avons diffusé un bulletin de Pré-alerte à la Sous-Préfecture et à la Presse, nos " Recommandations et Consignes " à toutes les communes littorales Nord et Sud Loire, en l'absence de toute directive de la Préfecture et de la DDASS. Nous avons mis en godets la vaseline (fournie par la DDASS) et l'avons distribuée aux bénévoles sur tous les lieux de chantiers et en Mairies. Nous avons distribué des affichettes auprès des gendarmeries, pompiers, P.C., cabines téléphoniques... Ce n'est que le 4 janvier 2000 que la DDASS a diffusé et affiché ses " Recommandations ", quasi identiques aux nôtres.

2000 : Les associations établissent un rapide " Etat des lieux et des Conséquences sur la Santé " de certains participants aux chantiers, font un communiqué de presse et diffusent des consignes complémentaires de Sécurité (port de casque).

La SPCNE constitue un dossier complet qui est adressé et publié par la revue Combat Nature.
Suivi du chantier de traitement des déchets ERIKA stockés à Donges et participation à la CLIS.

2001 : Participation à la 2ème CLIS ERIKA.

2003 : Participation aux deux CLIS suivantes

Visite du chantier de traitement des déchets

2004 : En janvier, réunion de la CLIS pour constater la fin du traitement des déchets de l'ERIKA (262 000 tonnes), démontage en cours des matériels utilisés, et remise en état des lieux par la suite.

En octobre, dernière CLIS : un dossier de clôture est remis mais il n'y en a pas pour les associations ! Le Président de la SPCNE et Total Fina déterminent les documents qui constitueront le dossier de clôture remis aux associations. Nous n'avons reçu aucune remarque sur ce dossier, mais nous voulons connaître le sort réservé aux 63 000 tonnes de sable traité qui restent stockées.

2005 : En février, nous recevons la copie de l'arrêté préfectoral sur la dissolution de la CLIS de l'Erika à Donges.

2006 : En janvier, des suintements de fioul sont constatés par l'association Robin des Bois qui alerte le Préfet et le Sous-Préfet au regard de la possible pollution du sous-sol et de la nappe phréatique.

En décembre, le Sous-Préfet nous informe que le dépôt du sable de l'Erika servira au remblaiement des parkings et voiries lors de l'implantation de la Centrale Gaz EDF à Montoir.

2007 : La SPCNE et l'UDPN 44 sont contactées par FR3 pour l'émission " Pièces à convictions " du 26 janvier. Ne pouvant nous déplacer à Paris, nous constituons un recueil constitué d'archives, photos, affichettes de recommandations, articles de presse, que nous envoyons à FR3. Certains bénévoles ayant déjà eu des problèmes de santé ont été interviewés.

Deux réunions sont organisées à Agora sur la Catastrophe Ecologique de l'Erika par le Collectif Anti-Marée Noires de Saint-Nazaire, en vue du procès qui va avoir lieu.

ERIKA

12 Décembre 1999



MEMORANDUM
sur les problèmes
de la Marée Noire.

Saint- Nazaire, les bénévoles
plage des Jaunais le 28/12/1999



Photo Jean CLEMENT - N°23 - St-Nazaire, plage des Jaunais le 28/12/1999 -



Les pieds dans des sacs plastic!- Détail-